

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AMENDES Réunion du 15 février 2010

A l'heure où les amendes sont vivement critiquées dans l'opinion publique, les conditions de travail des agents sont de plus en plus difficiles. On note de grosses tensions particulièrement dues à l'accueil d'un public très particulier, frappé de plein fouet par la crise économique.

79% des PV sont recouverts en phase amiable. Pourtant, on n'observe que 38% de recouvrement en secteur contentieux. Pourquoi ?

Des effectifs de plus en plus faibles

Les prises en charge d'amende sont de plus en plus importantes, représentant une charge de travail supplémentaire pour un même nombre d'emplois dans les différentes Trésoreries.

La sonnette d'alarme est tirée par les effectifs de la Trésorerie du Contrôle Automatisée de Rennes et du Centre Amende Service de Toulouse qui, peu à peu, se transforment en centres d'appel cumulant jusqu'à 5h de téléphone par agent et par jour et ne disposant plus d'assez de temps pour effectuer leur travail quotidien.

A ce jour, des pétitions envoyées à la Direction n'ont toujours pas eu de retour. Elle nous informe seulement que le processus de régionalisation comme expérimenté à Toulouse, ne sera pas étendu.

C'est pourquoi le syndicat National CFTC DGFIP revendique une hausse des effectifs dans le secteur des amendes.

Face à l'extension du procédé d'automatisation des PV (implantation de nouveaux radars, mise en place du PV-électronique), les effectifs manquent !

Les relations conflictuelles avec le public, aussi bien en accueil physique que téléphonique, entraînent un véritable mal-être et les conditions de travail se dégradent au sein des postes.

Suite à ce débat, le syndicat national CFTC DGFIP demande qu'un poste spécifique amende soit implanté dans chaque département. A ce jour, il n'existe qu'une formation prioritairement dispensée pour les cadres A.

Le syndicat **CFTC** DGFIP demande à ce que cette formation soit plus largement étendue à l'ensemble des agents du secteur amendes.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES
2 rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04
☎ 01 53 17 86 53 ☎ 01 53 17 86 55

E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir

Des ordonnateurs défaillants

Les OMP ne recevant que peu ou pas du tout, les Trésoreries sont souvent le seul interlocuteur valables que les redevables rencontrent dans leur parcours.

En effet, environ 35% des prises en charge dans l'application AMD seraient erronées (absence de données sur les véhicules, identification des débiteurs...).

Face à ce problème, LA CFTC DGFIP demande la mise en place de fichiers croisés - disponibles à la consultation- entre ordonnateur et comptable, comme le fichier des cartes grises, trop souvent mis en cause pour ses défaillances (NB : certains OMP disposent d'une vision sur AMD.) ainsi que l'identification des cotes irrécouvrables dues à l'absence de prise en charge correcte.

Les applications informatiques

N'ayant pas fait partie de la refonte des applications « Copernic », AMD semble aujourd'hui obsolète et les maintenances sont de plus en plus difficiles à obtenir.

Lors de l'importation automatique des comptes bancaires depuis Ficoba vers AMD, certains organismes bancaires sont encodés inutilement. C'est le cas par exemple des organismes de crédit ou la Caisse Nationale d'Epargne qui retourne systématiquement les avis d'oppositions bancaires.

AMD pourrait-il rejeter automatiquement certains codes bancaires afin de faire gagner du temps aux agents?

Il existe actuellement peu de conventions internationales pour poursuivre les redevables étrangers. Des accords sont progressivement mis en place avec les différents pays frontaliers mais l'absence d'outils nécessaires aux poursuites est fortement dénoncée.

Les remises gracieuses : un transfert de compétence pour un même effectif

Compte tenu de la situation financière des redevables, le Comptable dispose désormais de la possibilité d'accorder une Remise Gracieuse de la dette. Seul le montant non-majoré est réclamé au redevable.

Ce transfert de compétence OMP → Comptable n'a entraîné aucun effectif supplémentaire dans les postes alors que ce procédé représente une charge de travail considérable pour une augmentation du TRC de 0,1 à 0,2% !

Cependant, quelles modalités de paiement sont acceptées ? Des délais doivent-ils être accordés ? Que peut-on appeler « situation financière difficile » ? Chaque poste comptable peut agir librement selon le département. CFTC dénonce l'absence de politique d'encadrement de ces nouvelles dispositions.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES
2 rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04
☎ 01 53 17 86 53 📠 01 53 17 86 55

E-mail : cftcdgip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir

Les OTCI et l'importance des NPAI : que faire ?

Depuis le 15 octobre 2009, date de mise en place du nouveau fichier des immatriculations, les demandes d'OTCI ne peuvent plus être validées. L'absence de coordination entre AMD et le fichier des immatriculations ne permettent plus les échanges automatiques de validation des demandes d'OTCI et de demande de mainlevées.

De ce fait, le syndicat national CFTC DGFIP dénonce encore une fois les répercussions des défaillances du système des immatriculations sur les postes comptables. Les problèmes d'immatriculation des véhicules sont directement répercutés sur le Comptable. Des comptes entiers datant d'une dizaine d'année qui pourraient passer en cote prescrites mais sont bloqués par une OTCI alors que dans la majorité des cas, le véhicule n'est plus en circulation.

Devant ce problème trop souvent évoqué lors du Groupe de Travail, la Direction promet de se pencher sur la question de façon prioritaire.

Un chantier est prévu pour 2010 : L'exploitation du fichier *Charade* de la Poste devrait permettre de diminuer le nombre de NPAI lors de l'envoi des avis LVR. Le traitement informatique Charade consiste à comparer les adresses fournies par les prises en charge avec celles du fichier des déménagés de La Poste : la base des contrats définitifs pour la réexpédition du courrier. Le traitement s'effectue sur les 36 derniers mois et couvre 80% des changements d'adresse de particuliers. Ce taux est de 92,9% si l'on exclue les départs du foyer familial des 20/25 ans, ces derniers ne souscrivant pas, en général, de contrat de réexpédition.

Pour rappel, le dernier Groupe de Travail sur les Amendes date de 2008, beaucoup trop distant pour comparer avec 2010.

[Le syndicat National CFTC DGFIP demande à la Direction de renouveler cet entretien plus fréquemment.](#)

Un nouveau GT est donc envisagé courant automne 2010 avec plus de précisions concrètement chiffrées. Notamment sur l'expérience de la Trésorerie en charge du recouvrement des AFM-Transport située à Bordeaux, un bilan sur les conditions de travail des agents, une photographie du réseau amende ainsi que sur le PV-électronique et sur le décret des 20% sur AFM.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES
2 rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04
☎ 01 53 17 86 53 ☎ 01 53 17 86 55

E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF